



PROJET
PEDAGOGIQUE
SEJOUR A LA
MONTAGNE au centre
de vacances les Clarines
Montclard

Semaine du 03 au 08 Aout 2026

SOMMAIRE

CONSTAT	Page 1
EXTRAIT DU PROJET EDUCATIF	Page 2
OBJECTIFS GENERAUX	Page 2
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Page 3
MODALITES DE FONCTIONNEMENT	Page 4
MOYENS TECHNIQUES	Page 4
MOYENS HUMAINS	Page 5
MOYENS MATERIELS	Page 6
PARTENAIRES	Page 7
PLANNING	Page 7
A NOTER	Page 7
BILAN ET EVALUATION	Page 9
QUELQUES POINTS PARTICULIERS	Page 9
IMPORTANT	Page 11
CHARTRE DE VIE EN COLLECTIVITÉ	Page 11
TROUSSEAU	Page 11
COUPON A SIGNER ET A RETOURNER A LA DIRECTION	Page 13

CONSTAT

Trois millions d'enfants ne partent pas en vacances chaque année en France.

Parmi ceux-ci, deux millions des 5-19 ans ne partent même pas un weekend hors de chez eux !

Le droit aux vacances est un droit fondamental reconnu et présent dans la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Ne pas partir en vacances représente une inégalité et une injustice sociale majeure, mais également une atteinte à l'équilibre de l'enfant, un frein à sa récupération, physique, psychologique et biologique après le temps scolaire.

Toutes les études le montrent : le premier obstacle au départ en vacances est d'ordre économique et la situation s'est encore dégradée ces dernières années, les classes moyennes étant désormais touchées.

Les séjours collectifs (les "bonnes vieilles colos") ont une influence très positive sur l'équilibre psychologique des jeunes. Ils ont un effet stimulant pour les enfants en difficulté scolaire, ils améliorent l'estime et la confiance en soi...

Alors que 7% seulement des enfants qui ne partent pas en vacances ont une activité culturelle ou sportive, les séjours collectifs offrent des activités riches et variées permettant l'épanouissement personnel des enfants.

Dans un contexte de crise économique et de hausse du chômage, les collectivités locales et les structures d'Education Populaire ont également un rôle majeur à jouer pour que ce droit aux vacances soit une réalité.

EXTRAIT DU PROJET EDUCATIF

La structure organisatrice, Soleil Vacances Loisirs, a été créée en 1962 pour assurer les missions suivantes :

-  Favoriser l'épanouissement personnel des enfants
-  Aider à leur adaptation à l'environnement social, économique et urbain.
-  Contribuer au développement de la solidarité et de la vie démocratique au sein de la commune.

Le projet éducatif de l'Association s'inscrit dans le référentiel de valeurs incarnées par le concept de l'éducation populaire.

Le séjour tient une place importante car il permet à un grand nombre d'enfants de vivre un départ en vacances hors du domicile familial, même si le séjour est de courte durée.

En dehors de l'accueil collectif de mineurs, c'est en effet la seule possibilité pour les enfants et les jeunes de partir en séjour collectif. Au-delà de sa fonction sociale de lieu de garde, le séjour constitue une occasion de vivre des moments privilégiés avec d'autres personnes.

Le projet pédagogique de l'équipe permet aux enfants d'évoluer dans un cadre éducatif de qualité, de vivre à leur rythme, d'échanger, d'apprendre, de rencontrer l'autre et de découvrir l'environnement. La vie d'un séjour se traduit par les conceptions éducatives de l'organisateur ainsi que les choix pédagogiques faits par l'équipe d'animation. Elle témoigne également des contraintes d'ordre matériel. Construire un projet et le mettre en œuvre constitue une bonne occasion de travail en équipe et d'intégration dans le projet pédagogique des divers intervenants et prestataires d'activités.

Ce projet pédagogique permet aux participants, de vivre ensemble à leur rythme et de prendre des responsabilités au sein d'un groupe à taille humaine. Les animateurs et les directeurs seront plus accessibles. On peut faire connaissance avec chaque participant du groupe. La qualité relationnelle est plus intense comparée à un groupe beaucoup plus important.

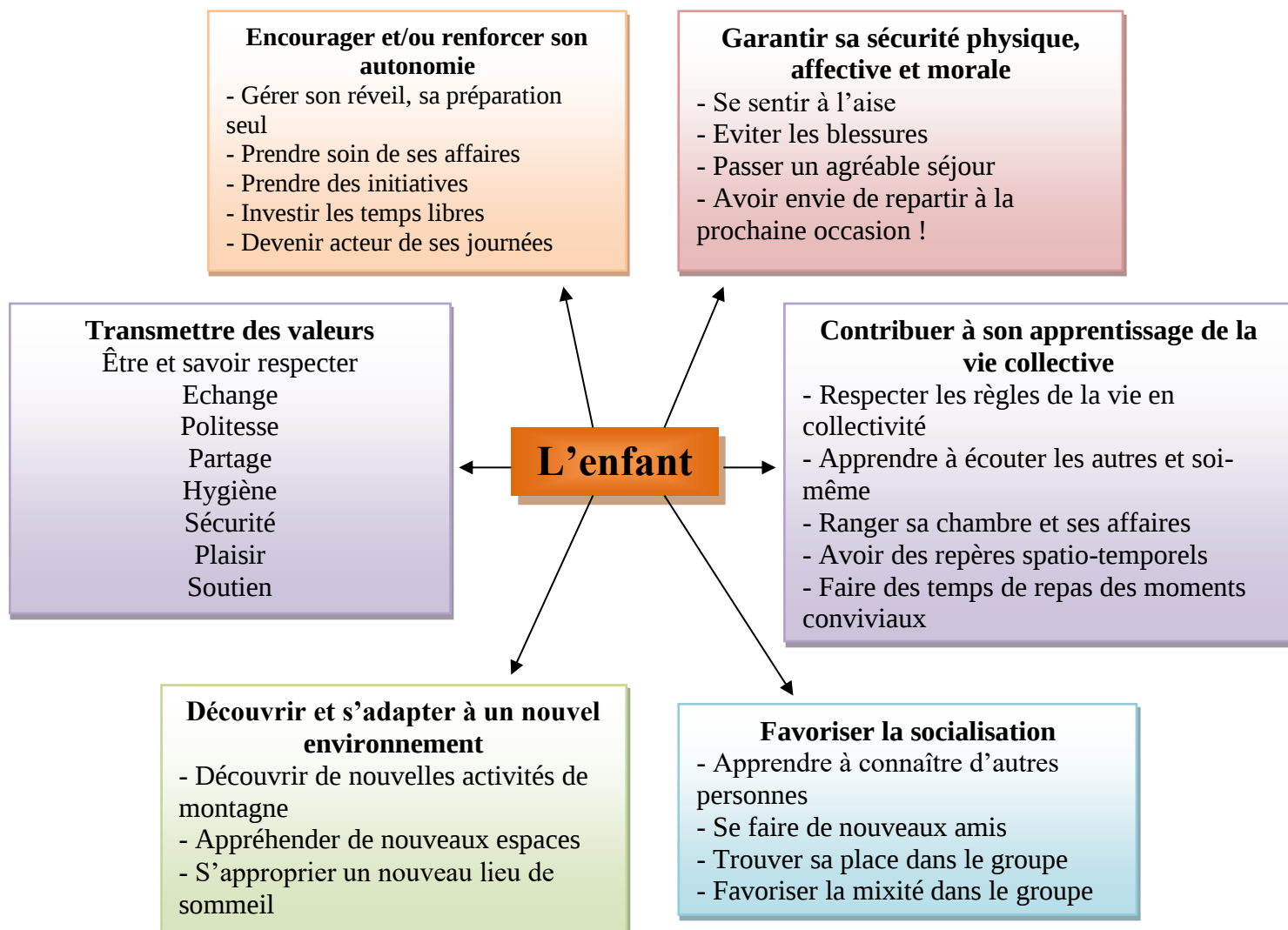
Avec l'aide des animateurs, les enfants peuvent monter eux-mêmes des projets et prendre des initiatives. Au-delà des réalités évoquées ici, il convient de resituer l'activité en séjour comme un support de la vie collective et du vivre ensemble. Dans cette perspective, les éventuels prestataires d'activités sont associés et pleinement intégrés au projet pédagogique.

Cela suppose l'association des parents à ce projet et la prise en compte réelle des attentes des enfants.

OBJECTIFS GENERAUX

-  **Permettre aux enfants de s'approprier leurs vacances, le lieu, le thème de leur séjour.**
-  **Découverte de nouvelles activités**
-  **Permettre aux enfants d'apprendre tout en s'amusant.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS



MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Dates de fonctionnement :

Du lundi 03 au Samedi 08 Août 2026

Thème du séjour :

Découverte de la montagne, initiation à la pratique de sports de montagne

Public :

Enfants de 6 à 16 ans

Effectifs :

30 enfants.

MOYENS TECHNIQUES

Transport :

Aller, bus mutualisé avec l'hébergeur ou minibus de l'Association

Si plus de 25 enfants société d'autocar

Retour même chose

Lieu :

Centre de vacances Les Clarines a Montclar 04140 :

Centre d'hébergement agréé Les Clarines, en Pension Complète.

Adresse Siège Social centre de vacances les Clarines Les Sagnes de Saint-Jean Montclar 04140

A cheval entre la vallée de l'Ubaye et la vallée de la Blanche, un pied dans le lac de Serre-Ponçon et la tête dans les cimes, Montclar jouit d'une situation géographique privilégiée. Cette proximité avec les grandes agglomérations de la région Sud lui permet de regarder l'avenir avec sérénité, à une époque où les couts de transport explosent, sans parler du prix des forfaits dans les grandes stations plus huppées...le VTT prend le relais du ski au printemps, les parapentes volent toute l'année au-dessus de nos têtes, le soleil brille autant que sur la Côte d'Azur, les marmottes de Dormillouse sifflent pour saluer l'arrivée du printemps...que demander de plus ?



D'une capacité de 110 couchages, notre **centre de vacances** les Clarines peut accueillir confortablement plusieurs groupes, scolaires ou pas, du fait de la répartition des chambres sur trois étages avec des couloirs indépendants.



CHAMBRES ET SALLE DE BAINS

29 chambres réparties sur 3 étages, offrant pour la plupart un magnifique coucher de soleil. Les chambres coté parc sont toutes équipées de salle de bain et toilettes privatives. Pas de lit double aux Clarines mais possibilité de déplacer des lits pour reconfigurer les espaces, en fonction des groupes accueillis.



LE REFECTORIOIRE

Situé au premier étage des Clarines, position stratégique entre les étages d'hébergement et les salles de classe, le réfectoire avec vue sur le parc, donnant sur un grand balcon où il fait bon siroter son café pendant que les enfants jouent dehors...et pourquoi pas un petit repas en terrasse dans la douceur d'un soir d'été ?

MOYENS HUMAINS

Le rôle de la direction

Elle sera garante de la sécurité physique et morale des enfants et des adultes durant le séjour.
Elle est responsable de la gestion matérielle, financière, alimentaire, administrative et pédagogique.

Elle sera aussi le lien entre l'organisateur, l'équipe d'animation et les parents.

Elle assurera aussi son rôle de formateur auprès des animateurs en instaurant des réunions de préparation, des actions de formation et des évaluations régulières.

La direction gèrera la vie collective en s'assurant des temps de sommeil et de repos, de la bonne alimentation et de la bonne santé de chacun.

Le rôle des animateurs

Ils sont garants de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que du bon déroulement des activités.
Ils participent au projet pédagogique et proposent des animations et activités en cohérence avec celui-ci.

Ils préparent, adaptent au public, animent et évaluent les activités qu'ils proposent aux enfants.

Ils participent à la gestion de la vie quotidienne : être attentifs aux rythmes des enfants, à leurs besoins, et à leur hygiène.

Ils doivent aussi être capables de travailler en équipe.

Ils sont vigilants à la bonne tenue de l'espace de vie, ainsi qu'au matériel.

Encadrement :

La direction du séjour : Arthur GARY

Titulaire du BPJEPS LTP, IL gèrera l'organisation du séjour.

Il sera chargé du recrutement du personnel, de la réservation des activités et de l'animation de son équipe. Il sera votre interlocuteur privilégié.

L'assistante sanitaire : Arthur GARY

Il est titulaire du PSC1. Il prendra connaissance des dossiers médicaux de votre enfant et le suivra tout au long de leur séjour. Il connaît de votre enfant ce que vous avez indiqué sur la fiche sanitaire de liaison. C'est pour cela qu'il est important de la compléter de manière précise. Il accompagnera les enfants sous traitement et gèrera les soins bénins, veillera au rythme des enfants, etc... C'est lui qui vous préviendra en cas de problème de santé. En cas de difficultés de santé il accompagnera votre enfant vers les professionnels de santé dont il aura besoin.

Animateur : Alexandre Titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Il sera présent 24/24H auprès de vos enfants. Il assurera la préparation et l'encadrement des activités ainsi que le suivi de la vie quotidienne (toilette, gestion du linge, rangement, etc...).

Animatrices : Lucie

Titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Elle sera présente 24/24H auprès de vos enfants. Elle assurera la préparation et l'encadrement des activités ainsi que le suivi de la vie quotidienne (toilette, gestion du linge, rangement, etc...). Titulaire du brevet de surveillante de baignade.

Aide-animatrice : Léna

Stagiaire, elle sera en aide animation

MOYENS MATERIELS

L'équipe d'encadrement disposera durant le séjour :

- 1 appareil photo numérique
- 1 téléphone portable
- 4 trousse de premiers secours
- quelques jeux éducatifs
- Etc...

Le matériel photographique, vidéo et éducatif sera stocké dans la chambre de la direction. Celle-ci les mettra à disposition des enfants dans les temps prévus à cet effet. Nous veillerons à ce que les enfants utilisent le matériel à bon escient.

Enfin, après chaque activité, petits jeux, temps calme ou temps libre, les animateurs accompagnés des enfants rangeront le matériel à l'endroit prévu au préalable. Le rangement est un moment de socialisation et d'entraide pour les enfants, il favorise l'autonomie.

PARTENAIRES

- Le centre de vacances Les Clarines pour l'organisation du séjour.
- Les parents dans toutes les phases du projet, de la réunion de préparation à l'évaluation.
-

PLANNING (en cours)

	Lundi 03	Mardi 04	Mercredi 05	Jeudi 06	Vendredi 07	Samedi 08
Matin	Départ à 8h30 de la place des trophées					Préparation des valises rangement des chambres
Midi	Pique-nique	Repas chaud sur place	Repas chaud sur place	Pique-nique	Repas chaud sur place	Repas chaud sur place
Après midi	Installation chambre - Présentation semaine					Départ 14h
Goûter	Goûter	Goûter	Goûter	Goûter	Sur aire de repos	Sur aire de repos autoroute
Fin d'après midi						Arrivée a salon place des Trophées vers 17h30 18 h
Repas	Repas chaud sur place	Repas chaud sur place	Repas chaud sur place	Repas chaud sur place	Repas chaud sur place	
Soir	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	

A NOTER

- **Rythme de vie - Le lever et le coucher**

Afin de respecter le rythme de chacun et l'état de fatigue des enfants, le lever se fera de manière échelonnée entre 7h30 et 8h30.

Le repas du soir entre 19h00 et 20h00.

La veillée se terminera vers 21h30, ce qui laisse aux enfants 30 minutes pour se laver les dents et se préparer à dormir. Le coucher se fera pour 22h00.

L'équipe pédagogique veillera au maintien du calme et au respect du sommeil de chacun.

- **Temps calme**

Il est important de tenir compte du rythme de la vie en montagne et de se méfier des conditions météo : Soleil, orages, brouillard qui entraîne une fatigue supplémentaire. Nous profiterons donc au maximum des temps calmes pour se détendre et récupérer. Nous veillerons à proposer des journées équilibrées et des activités adaptées, en aménageant des périodes de repos et de récupération ; après chaque déjeuner un temps calme sera proposé aux enfants, afin qu'ils puissent se reposer et digérer correctement. Des activités calmes leurs seront proposées, avant de reprendre les activités.

- **Les repas**

Ce sont des actes sociaux parmi les plus importants, des moments agréables, de partage, d'écoute et de communication.

Ils ont une influence sur le bien-être, la santé mais aussi sur la sécurité affective.

Ils ont par conséquent une place importante dans l'organisation et sont un moyen d'animation et d'apprentissage à l'autonomie.

L'équipe pédagogique prendra ses repas avec les enfants.

Tous nos repas seront préparés par le personnel du centre d'hébergement.

Il est prévu que nous mangions, lors de sortie en journée, un pique-nique le midi.

Nous veillons attentivement à ce que les enfants soient correctement hydratés en fonction du climat et des activités pratiquées sur place, d'où l'importance d'emporter une gourde durant le séjour.

En cas de météo trop mauvaise, de grande fatigue, ou pour des malades, des repas chauds au centre seront prévus.

- **L'hygiène**

Les douches seront prises chaque soir pendant le temps calme avant le repas. Un adulte surveillera les lieux pour assurer la sécurité des enfants et les aider à maintenir les lieux propres, sans perturber son intimité (douche).

- **Les réunions**

Chaque matin et chaque soir, un rassemblement se fera avec les enfants et l'équipe d'animation. Il a pour but :

- D'échanger (entre enfants/ entre l'enfant et l'équipe pédagogique/ entre l'équipe pédagogique)
- D'écouter (les idées du camarade, de l'équipe pédagogique)
- De choisir son activité (enfant)
- De se sentir acteur de son séjour
- De parler de ce qui va et ne va pas (enfant, équipe pédagogique)

Une réunion est également organisée à l'heure du coucher des enfants, où l'équipe pédagogique fait le bilan de la journée.

- **Le linge**

L'animateur référent aide les enfants à le gérer, il vérifie qu'il n'est pas en manque de vêtements ou de sous vêtement. Un inventaire de linge sera effectué en début et fin de séjour.

Les vêtements sont sous la responsabilité des enfants.

LE BILAN ET L'EVALUATION

Outils utilisés : entretiens, réunions, contacts téléphoniques.

Avant le départ et bien en amont, nous organiserons des réunions avec les parents et les enfants pour expliquer le projet et son déroulement.

Nous nous appuierons sur la réglementation de la D.R.A.J.E.S pour la mise en œuvre de ce séjour.

Soucieux de vouloir faire au mieux et d'améliorer l'organisation des futurs séjours, nous établirons un bilan, auprès des enfants et familles à l'aide d'outils tels qu'une grille d'évaluation et une enquête de satisfaction.

QUELQUES POINTS PARTICULIERS

Afin d'organiser au mieux le séjour, les parents devront fournir, s'ils en ont un, un TEST d'aisance aquatique

- **Argent de poche et matériel de valeur**

Les enfants pourront emporter **au maximum 10 ou 20 euros** pour des achats souvenirs (cartes postales, bibelots...).

Chaque enfant remettra son argent de poche aux adultes. Cet argent sera placé dans une enveloppe avec le nom de l'enfant dont les adultes seront responsables. Ces derniers s'engagent à conserver toutes traces des dépenses de l'enfant et à remettre la monnaie restante aux parents au retour du séjour.

Si toutefois un enfant emportait plus d'argent que prévu, les adultes se voient le droit de refuser de le mettre dans son enveloppe. Par conséquent, si l'argent supplémentaire est tout de même emporté, l'équipe d'encadrement ne sera pas responsable en cas de perte ou de vol.

Tout matériel de valeur (console de jeux, téléphone portable, lecteur mp3...) est **INTERDIT** durant le séjour afin de protéger les enfants des pertes, casses ou vols.

Attention également à tout ce qui est de l'ordre des bijoux, montres...

Les enfants peuvent cependant emporter **un appareil photo** dont ils devront prendre soin.

A ce titre, l'association et notre assurance ne couvrirons pas les éventuelles pertes, « vols » ou casse.

Les photos qui seront prises par les adultes durant le séjour pourront être données aux familles via clé USB sur demande.

- **La mixité**

La mixité est interdite au-delà de 6 ans dans les hébergements collectifs de mineurs (chambres, infirmerie, sanitaires...). Notre équipe veillera attentivement à cette règle.

Cela étant, la rencontre de l'autre, des autres (qu'elle soit amicale ou amoureuse) sera inévitable.

Dans ce cadre, notre équipe pédagogique se placera à l'écoute de tous et s'attachera à préserver leurs intérêts, respectera leur degré de maturité et intégrera les contraintes liées au « vivre ensemble ».

- **Médicaments**

Si un enfant doit prendre des médicaments au cours du séjour, il faut impérativement fournir une photocopie de l'ordonnance avec les médicaments dans des boîtes neuves.

Ces derniers seront remis à l'assistant sanitaire qui prendra en charge le traitement de l'enfant.

La Directrice peut également être autorisée à donner à un enfant des médicaments dit « courants » type paracétamol (Doliprane) en cas de maux de tête pour cela :

- une autorisation devra être complétée par les parents avant le séjour
- un certificat médical, devra être fourni, autorisant l'administration du paracétamol en cas de fièvre.

- **Soins et frais médicaux**

Dans le cas où votre enfant serait amené à consulter un professionnel de santé, et que nous devons avancer les honoraires du praticien, nous ferons établir une feuille de soins « papier ». Une facture vous sera adressée dès le retour du séjour, une fois acquittée vous recevrez les originaux des feuilles de soins vous permettant de vous faire rembourser, en transmettant ces dernières à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

-
-
-

-
- **Lien avec les familles**

Afin de rassurer les familles et de les tenir informées du bon déroulement du séjour,

Un groupe WhatsApp sera créé

Chaque fin de journée, les parents recevront les photos et vidéos de la journée avec un petit commentaire le détaillant afin qu'ils puissent connaître le détail de la journée et être rassurés.

La page Facebook du Centre sera également actualisée chaque jour.

Les parents ne pourront pas joindre directement les enfants sur le téléphone de la direction, mais, en cas de problème, pourront obtenir des nouvelles sur le tel de l'association : **06 10 76 92 86**

- **Tarifs et règlement**

Le prix du séjour est unitaire, il sera de 700 euros par enfant.

Les tarifs ont été communiqués au moment des inscriptions.

Le règlement du séjour pourra s'effectuer en plusieurs fois de façon à garder de la souplesse pour le financement du séjour.

- **Droit à l'image**

Durant le séjour, comme indiqué sur la fiche de renseignements, nous serons amenés à prendre des photos et vidéos de groupes au cours de la vie quotidienne, ainsi que durant la participation des enfants dans les différentes activités.

Le but est de vous informer le plus fidèlement possible sur le séjour de votre enfant. Ces photos et/ou vidéos pourront être utilisées sur le site internet et différentes publications de l'Organisateur et notamment celui dédié à notre séjour.

- **Rapatriement en cas d'accident**

L'association a souscrit une assurance. Dans le cas d'un **rapatriement en cas d'accident** de votre enfant, vous serez informés par la Direction. Votre enfant ne voyagera jamais seul, si vous êtes dans l'impossibilité de venir le chercher, un adulte l'accompagnera sur le retour.

IMPORTANT :

Bien que contraire à nos objectifs éducatifs, la Direction se réserve le droit de rapatrier l'un des participants, s'il met en péril le bon fonctionnement du séjour. Une telle décision se fera après en avoir informé l'organisateur et les parents. Les parents seront chargés de venir récupérer leur enfant sur le lieu du séjour.

Charte de vie en collectivité

Des règles de fonctionnement sont indispensables pour le bon déroulement du séjour. Votre enfant participera à la mise en place de celles-ci. Toutefois des règles non négociables ont déjà été mises en place par l'équipe pédagogique (directrice et animateurs).

Ainsi nous souhaitons que chacun profite au maximum de son séjour dans le but de **passer des vacances agréables, enrichissantes, sources d'apprentissages** et d'épanouissement (*note : ceci est la finalité du projet éducatif de l'organisateur...*). Pour cela nous pouvons coopérer ensemble en informant les enfants des règles déjà établies qu'il trouvera sur place :

- La consommation d'alcool, de produits illégaux ainsi que la cigarette sont strictement interdits au cours du séjour,

- Les actes de violence envers un camarade seront sévèrement sanctionnés,
- Toutes dégradations volontaires du matériel, des locaux et différents lieux de vie donneront lieu à des sanctions proportionnées aux actes commis ainsi qu'aux réparations qui en découlent.
- **La Coopération** : Nous nous efforcerons de mettre en place dans notre séjour une organisation coopérative, participative et ouverte de manière à favoriser la cohésion du groupe. Ainsi nous assurerons à chaque enfant une réelle place d'acteur dans le séjour.
- **La Coéducation** : L'organisation de la vie démocratique accompagne l'apprentissage de la vie en collectivité. Elle favorise le développement de la citoyenneté active et l'apprentissage de la solidarité.

TROUSSEAU

Le trousseau permet à votre enfant de constituer son bagage pour ne rien oublier d'essentiel pour son **confort** mais aussi pour des raisons pratiques (sorties, intempéries ...).

Comment utiliser le document « Trousseau » : **avec votre enfant**, placer dans sa valise le linge indiqué sur le trousseau et comptabilisez le **soigneusement**. N'oubliez pas de compter aussi ce que l'enfant portera sur lui le jour du départ. A l'arrivée sur place, un inventaire est réalisé par l'équipe, ce qui lui permet aussi de ranger ses affaires personnelles dans une armoire qui lui est réservée ou qu'il partagera avec un camarade de chambre. A la fin du séjour, l'inventaire est de nouveau réalisé afin de **limiter les pertes**. Si du linge venait à manquer, vous le verrez à l'aide de l'inventaire.

Pour limiter ces risques de pertes nous vous demandons de bien vouloir **marquer systématiquement tous les vêtements et accessoires de votre enfant à son nom**.

Les bagages autorisés sont :

- Un grand sac souple ou une valise par personne- et un petit sac à dos, - Une ordonnance pour les traitements médicaux en cours est obligatoire.

TROUSSEAU

NOM : PRENOM :

Nombre souhaité	Affaires mises dans la valise	Inventaire Parent	Inventaire équipe 1 ^{er} jour	Inventaire équipe départ
Nécessaire de toilette				
1	Brosse à dents			
1	Tube de dentifrice			
1	Gel douche			
1	Shampooing			
1	Peigne ou brosse à cheveux			
1	Serviette et gant de toilette			
1	Paire de tong			
1	Pyjama / doudou			
	Mouchoirs en papiers			
Nécessaire de montagne				
1	Crème solaire (indice 50)			
1	Lunettes de soleil (indice UV mini : 300)			
2	Maillots de bain			
1	Serviette de plage			
1	Paire de chaussures d'eau			
1	Paire de baskets			
1	Casquette			
5	Paire de chaussettes			
1	Polaire / ou veste légère			
1	Tenue de boum			
1	T-shirt manches longues			
4	Shorts			
5	T-Shirts à manches courtes			
5	Sous-vêtements			
1	Tenue de ville			
1	Survêtement			
1	Veste imperméable			
1	Sac a linge sale			
1	Gourde			
1	Sac à dos			

COUPON A SIGNER ET RETOURNER A LA DIRECTION

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant
..... Certifie avoir reçu, avoir pris
connaissance et accepter le projet Pédagogique du séjour Montagne qui se déroulera du 03 au 08 Août
2026 à Montclar.

A Salon de Provence, le

Signature du responsable légal
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »